



FONDS DE GARANTIE POUR L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR (FOGARISE)



Vous êtes un Sénégalais vivant à l'extérieur, le FONGIP vous accompagne pour financer vos projets d'investissement au pays !



CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les personnes bénéficiaires doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Etre dirigeant d'une entité formalisée au Sénégal ;
- Ayant un projet évoluant essentiellement dans l'un des secteurs éligibles au FONGIP ;
- Fournir la documentation juridique de l'entreprise (statuts, RCCM, NINEA, CNI des actionnaires personnes physiques) ;
- Produire les états financiers des trois (03) derniers exercices;
- Avoir un business plan ;
- Disposer les factures proforma pour les investissements.



SECTEURS D'ACTIVITES :



CARACTÉRISTIQUES :



NB : Les dépôts se font désormais exclusivement en ligne (www.fongip.sn) via la plate-forme ou directement dans les banques



10, Avenue Nelson Mandéla



33 859 19 19 / 33 859 18 02 / 77 103 02 49



www.fongip.sn